



Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes,
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

24 février 2006

COMMUNIQUE COMMUN SNAM-HP - CMH

Le SNAM-HP et la CMH expriment d'une même voix leur refus catégorique au projet de nouvelles procédures d'affectation et de nomination des praticiens hospitaliers au sein des établissements publics avec la mise en place d'un lien de subordination au pouvoir administratif.

Nos organisations condamnent la désinvolture avec laquelle les praticiens hospitaliers et leurs représentants ont été informés de ce projet, communiqué à la va vite en fin de séance. De la même façon, il n'est pas admissible que le décret fondateur du Centre National de Gestion soit soumis pour simple avis épistolaire.

Les procédures de nominations et d'affectation médicales à l'hôpital peuvent être améliorées si elles respectent l'indépendance professionnelle. Pour ce faire la nomination ministérielle est incontournable. Si tous les avis locaux sont convergents l'affectation pourrait être déconcentrée à condition qu'elle soit le fait du responsable de pôle appuyé sur l'avis du conseil de pôle. Aucune affectation par le directeur n'est recevable. Cette procédure est conforme à l'esprit de la réforme qui a pour objectif de promouvoir la responsabilité médicale au sein des pôles.

En l'absence d'un projet statutaire respectant parfaitement l'indépendance professionnelle présenté lors de la réunion du 2 mars 2006, nos organisations appelleront la communauté médicale à une action nationale de grande ampleur.

Roland RYMER - Président du SNAM-HP
François AUBART - Président de la CMH

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.